

monstres énormes, le mastodonte, le mégathérium antédi-luviens. Il pensait que la structure d'un être disparu se révèle clairement dans une de ses dents, et cette dent lui a suffi pour ressusciter des troupeaux d'animaux gigantesques. Voilà donc ce qu'au savant pouvait dire un os, seul débris conservé en dépit des siècles.

Or, quelque chose dure autant que les os, plus même, on le peut affirmer sûrement : ce sont les mots. Sans posséder le prodigieux talent du grand naturaliste, je crois cependant avoir retrouvé, avec un mot, les cinq couplets du noël chanté à Québec, à la messe de minuit, le 25 décembre 1646, célébrée, comme la précédente, dans la Maison de la Compagnie des Cent-Associés.

J'ai dit qu'un mot, un petit mot de deux syllabes — *Mortels* — me l'avait fait retrouver dans un incunable canadien, le *Nouveau recueil de Cantiques à l'usage du Diocèse de Québec* (¹). Bien que ce livre ne soit pas signé, l'auteur en est parfaitement connu.

Le 26 juin 1794, débarquait à Québec un jeune prêtre, âgé de vingt-huit ans, qui n'avait pour tout bagage qu'un breviaire, un violon, et un recueil de cantiques. Encore ce recueil — pour éviter sans doute des frais de douane — n'était-il imprimé dans sa mémoire. Il se nommait Jean-

principale église de Billom, Puy-de-Dôme (ancienne Basse-Auvergne) France, une statue de la sainte Vierge apportée par des missionnaires du Canada. Cette statue, en pierre massive, a ceci de particulier qu'elle est constamment habillée et que son costume varie de couleur selon les fêtes de l'Eglise, qu'il est tantôt violet, tantôt doré, tantôt blanc. L'Enfant Jésus, placé debout, à la droite de la sainte Vierge, qui est assise, est entièrement enveloppé dans le manteau recouvrant les épaules de sa divine mère, si bien qu'on ne lui voit que la tête.

Cf : *Bulletin des Recherches Historiques*—Lévis—année 1896, page 73.

(1) A Québec. — Imprimé à la Nouvelle Imprimerie — Hall des Francs-Maçons — 1819. Je ne crois pas faire erreur en attribuant à feu l'honorable Pierre-Joseph-Olivier Chauveau la proposition — unanimement acceptée par les bibliophiles — de considérer comme *incunables canadiens* tous les ouvrages imprimés au Canada avant 1820.